



PICK'INFOS

Décembre 2025

Compte-rendu municipal - Informations mairie, associations, diverses

Mairie de BESSENAY

Horaires d'ouverture au public

Lundi : 13h30 - 18h30

Mardi, mercredi et jeudi : 8h30 - 12h00

Vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 18h30



mairie@mairie-bessenay.fr

Tél : 04 74 70 80 07

www.mairie-bessenay.fr

Facebook : Bessenay le village qui d'étonne

Le 5 octobre : Un banquet des ainés réussi et 192 convives ravis



Le service entretien des bâtiments et restauration scolaire

Souvent on ne les voit pas quand elles font l'entretien des bâtiments. Pendant le temps méridien, centre de loisirs ou périscolaire, seuls les enfants bénéficient de leurs présences. Pourtant elles sont le maillon indispensable au bon fonctionnement que ce soit pour l'entretien des bâtiments ou pour accompagner les plus jeunes. Selon le travail de chacune, les horaires fluctuent, certaines commencent dès 6h, d'autres un peu plus tard.

Un grand merci à Magali, Valérie, Béatrice et Natacha qui s'appliquent et s'impliquent dans la vie du village.



• Quelles sont les fonctions qu'elles assurent ?

➤ Pour Béatrice, Natacha et Valérie, le travail s'articule autour de deux principales fonctions :

L'entretien des bâtiments: l'école (les salles de classe et autres salles d'évolution, des maîtres, BCD...), la Maison des associations, la salle du Prado (cuisine et sanitaires), les salles de réunions (salle rue du Nord, salle de la Drivonne), le bâtiment de la mairie, le Trapèze (salle du périscolaire, salle d'arts plastiques, salle des cerisiers blancs), la salle polyvalente Jean Guilloud (entrée, toilettes, vestiaires foot/basket et le premier étage avec les gradins)... Tous ces lieux font l'objet d'un ménage quotidien ou hebdomadaire, en fonction de leur utilisation. Pendant les vacances scolaires, c'est le petit ou grand nettoyage de l'ensemble des bâtiments et classes (incluant murs, tapis, vitres, et toutes les surfaces nécessitant un entretien annuel plus poussé).

Le temps méridien: aide à la préparation et au service du restaurant scolaire pour la mise en place puis le nettoyage des tables après le service, la vérification des effectifs, le service des plats, accompagnement des enfants de maternelle et primaire pendant le temps du repas et le temps de la récréation. Ces agents s'assurent que tout soit prêt à l'heure pour que les repas, qui font l'objet de deux services, se passent dans les meilleures conditions pour les enfants. Elles veillent au calme et au bien-être des enfants dans le respect de la vie de groupe.

➤ Pour Magali :

Périscolaire/centre de loisirs: Magali est animatrice au centre de loisirs pendant les vacances d'été et elle assure l'accueil des enfants au périscolaire du matin tout au long de l'année. A cette occasion, elle participe à l'encadrement des enfants, propose des animations et met en place les différentes activités manuelles, sportives, culinaires... Elle peut aussi aider au périscolaire le soir, ou assurer un remplacement le mercredi à l'Accueil Collectif de Mineurs.

A la cantine pour l'école et le centre de loisirs (pendant les vacances scolaires) Magali réchauffe les plats livrés par la société de restauration, prépare les entrées et les desserts pour les deux services, participe au bon fonctionnement du service dans les réfectoires si besoin et enfin termine sa journée par la vaisselle et le nettoyage de la cuisine.

Quelles que soient leurs fonctions, l'entraide est importante pour tous ces agents qui savent se remplacer en cas de besoin.

• Ce qui leur plaît le plus ? Pourquoi leur travail est important ?

- « Travailler pour son village et être au contact des enfants pendant le temps méridien. C'est un moment où se crée un véritable lien avec eux. »
- « L'ambiance positive de l'équipe, l'entraide, le partage, le sourire des enfants. »
- « L'autonomie dans le travail, la gestion complète de la cuisine. »
- « Apercevoir les enfants autrement et dans un autre lieu. »
- « Importance du travail pour que les enfants aient un repas chaud servi en temps et en heure, les voir se réjouir quand on remplit leurs assiettes. Mais en général quand arrive le dessert il y a toujours un sourire ! »
- « À la cantine, les parents doivent pouvoir leur accorder toute leur confiance. Prendre soin des enfants comme si c'était les siens. »
- « Le repas de la cantine doit être un moment de convivialité. Leur rôle d'écoute pour les différends entre enfants pour que le repas se passe dans de bonnes conditions pour les élèves et agents. »
- « Il est aussi très appréciable de voir la volonté de certains élèves à aider au débarrassage des tables et il est parfois compliqué de les départager mais cet investissement fait plaisir. C'est important de les sentir à l'aise. »

Concernant le ménage des salles, même si cela passe souvent inaperçu, le travail de ces agents permet aux habitants de profiter de locaux propres, agréables et respectueux des normes d'hygiène, même si ces lieux ne peuvent pas être nettoyés après chaque utilisation. Elles constatent malheureusement que le nettoyage et le rangement de ses salles effectués par les usagers est souvent fait à minima ! Un coup de balai et un enlèvement des ordures (ménagères et verres) serait appréciable.

Compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 09 Décembre 2025

Présents : Mesdames et Messieurs FOREST, BOUVEYRON, FERRIERE, LOMBARD, PIRAUD, HYVERNAT, BLANC,

BRENIER, CROCI, DELPEUX, DESFARGES, FOUILLET, PINET, TULOU, MALIGEAY

Excusés avec pouvoir : T. BORGOGNO (pouvoir à F. DELPEUX), K. NAILI (pouvoir à MO FERRIERE)

Absents : P. ARQUILLERE, D. VICENTE

La séance est ouverte à 19 h 30 par Karine FOREST, Maire.

Marie-Odile FERRIERE est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 04 Novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal, qui l'approuve à l'unanimité, la possibilité d'ajouter une délibération relative à un vœu d'opposition à l'article 31 amendé du projet de loi de finances.

Délibération n° 12/2025DE01 : Désaffectation et déclassement de la parcelle A 496

La commune est propriétaire d'un tènement au sein du lotissement des Glycines, cadastré A 496, traversé par un cheminement piétonnier.

Considérant que le chemin piétonnier a été redessiné en bordure de la parcelle pour faciliter l'accès des riverains au centre bourg,

Considérant que la surface restante n'a aucune utilité publique,

Considérant que cette surface permettrait d'accueillir la construction d'une maison individuelle,

Considérant que dans le cadre du projet de construction de l'espace plurifonctionnel, plusieurs subventions ont été obtenues des différents partenaires mais que celles-ci ne permettent pas de boucler le budget,

Considérant la pénurie de logement sur la commune,

Le conseil municipal, à l'unanimité, constate la désaffectation de la partie de la parcelle cadastrée A496 telle qu'illustrée sur le plan présenté et prononce le déclassement du domaine public de la commune de cette même zone.

Madame le Maire indique que cette parcelle sera mise en vente à l'issue du délai de 2 mois du contrôle de légalité.

Délibération n° 12/2025DE02 : Droit de préemption

Une déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption a été reçue en mairie. Elle concerne un appartement et un local d'activités cadastrés C 529 et C 533. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Délibération n° 11/2025DE03 : Tarifs communaux 2026

Il est proposé au conseil municipal de proroger les tarifs communaux 2025 relatifs à la location des salles et du matériel, à la vente de concessions au cimetière, au droit de place à l'occasion des marchés, vogue et foires, sans augmentation et d'ajouter le coût de renouvellement d'un badge ou d'une carte magnétique de, respectivement, 25 € et 10 €. Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ensemble de ces tarifs.

Arrivée de Jacques MALIGEAY

Délibération n° 12/2025DE04 : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

L'article 1612-1 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Afin d'assurer la bonne exécution comptable des dépenses d'investissement à honorer en début d'année 2026, il est proposé de recourir à cette autorisation à hauteur de 31 402.00 € :

- Agencement et aménagement de terrains, article 212 : 10 000.00 €
- Autres bâtiments publics, article 2131 : 10 000.00 €
- Autres immobilisations, article 2188 : 2 000.00 €
- Réseaux de voirie, opération 172 La Brévenne, article 2151 : 1 402 €
- Frais d'études, opération 171 Espace Plurifonctionnel, article 203 : 8 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Délibération n° 12/2025DE05 : Répartition 2025 du produit des amendes de police 2024

Lors de la séance du 14 octobre 2025, le Conseil Départemental a attribué à la commune de Bessenay une subvention de 12 000.00 € au titre de la répartition 2025 du produit des amendes de polices 2024 destinés à la réalisation d'un cheminement piétonnier depuis le lotissement Les Glycines vers le centre bourg. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter cette subvention.

Délibération n° 12/2025DE06 : Subvention classe découverte

Une classe découverte à Albiez Montrond du 19 au 23 Janvier 2026 est prévue pour les 50 élèves de CM1-CM2 de l'école les Echaras. Outre la participation demandée aux familles, diverses sources de financement sont envisagées par les enseignants.

Afin de permettre à l'ensemble des élèves de participer à cette classe découverte, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 80 € par enfant. Pour des raisons purement administratives, la commune fera en outre l'avance des frais de transport, qui seront ensuite remboursés par la Région.

Délibération n° 12/2025DE07 : DETR 2026, demande de subvention espace plurifonctionnel

Pour le financement des travaux de l'espace plurifonctionnel, la commune peut espérer bénéficier de l'attribution d'une Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) au titre de l'année 2026.

L'estimation de cette opération s'élève à 2 229 000 € HT soit 2 674 800 € TTC et le plan de financement HT s'établit comme suit :

Financeurs	Montant des dépenses HT	Base subventionnable HT	Montant HT sollicité	Montant HT obtenu	Pourcentage
Etat - DSIL	2 229 000 €	1 500 000 €		270 000 €	18 % de la base subventionnable
Etat - DETR	2 229 000 €	475 000 €	285 000 €		60 % de la base subventionnable
Région	1 990 000 €	500 000 €		170 000 €	34 % de la base subventionnable
Département	1 990 000 €			80 000 €	1,5 % du montant total des dépenses
Collectivité	2 229 000 €			1 424 000 €	64 % du montant total des dépenses

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande d'une subvention au titre de la DETR 2026.

Délibération n° 12/2025DE08 : Recrutement pour accroissement temporaire d'activités

Madame le Maire indique que pour pouvoir faire appel à un agent technique contractuel en cas de surcroît d'activité de façon ponctuelle (ramassage des feuilles en automne, déneigement, plantations de printemps...), il convient de créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial à temps complet pour un accroissement temporaire d'activité qui autorise ainsi le recrutement d'un agent. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création de cet emploi.

Délibération n° 12/2025DE09 : Convention « Rendez-vous découverte 2026 »

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de ses missions d'animation, l'Office du Tourisme des Monts du Lyonnais propose des visites, balades commentées ou animées, démonstrations ou ateliers pour individuels groupés sur différents sites du territoire, nommés « Rendez-vous Découverte ». Et c'est dans ce cadre qu'il souhaite proposer des visites du rucher pédagogique communal.

Pour le bon déroulement et la promotion des animations, il est important d'établir un partenariat entre l'Office de Tourisme des Monts du Lyonnais en tant qu'organisateur des animations et l'intervenant en charge du guidage ou de l'animation et de préciser le rôle de chacune des parties lors de l'accueil d'individuels groupés. A cette fin, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention correspondante.

Délibération n° 12/2025DE10 : CCPA, modification statutaire: prise de compétence « Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) »

L'État (via la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes), le Département du Rhône et la Région Auvergne-Rhône-Alpes encouragent la mise en place de Contrats Territoriaux d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC). Ces contrats visent à garantir à tous les habitants, et en particulier aux enfants et aux jeunes, un accès équitable à l'éducation artistique et culturelle, à travers des actions de sensibilisation, de pratique et de rencontre avec les œuvres et les artistes.

La mise en œuvre d'un CTEAC implique que la Communauté de Communes dispose explicitement de la compétence correspondante. Par conséquent, la CCPA a modifié ses statuts afin d'intégrer cette nouvelle compétence formulée comme suit : « Mise en œuvre d'un Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC), en partenariat avec l'État et les autres collectivités concernées, comprenant la coordination, l'animation et la conduite d'actions d'éducation artistique et culturelle à l'échelle intercommunale. »

Cette modification statutaire de la CCPA est approuvée, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Délibération n° 12/2025DE11 : Vœu, opposition à l'article 31 amendé du projet de loi de finances pour 2026 pénalisant les territoires industriels

Le projet de loi de finances pour 2026, dans son article 31 amendé, prévoit de réduire de 25 % la compensation versée par l'État au titre de l'abattement de la valeur locative des établissements industriels. Cette mesure pénaliserait lourdement les territoires les plus productifs et remettrait en cause leur équilibre budgétaire ainsi que leur capacité d'investissement. Cette mesure a un impact fort pour le territoire puisqu'elle a pour conséquence une mise à contribution de la CCPA et des communes à hauteur d'un montant total de 1.120.900€. Après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal exprime son opposition ferme à l'article 31 amendé du projet de loi de finances 2026 et demande au Gouvernement de retirer cette disposition injuste et pénalisante pour les territoires industriels.

Décisions du Maire

Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties, Madame le Maire fait part au conseil municipal des décisions suivantes : 2 renouvellements de concession pour des durées de 15 ans.

Décisions d'urbanisme

NOM	ADRESSE terrain	OBJET	Déposé le
PUPIER Sébastien et Laura	64 ch. De Bartassieux	Extension d'une habitation, installation piscine et modification clôture et accès.	14/11/2025
R&T IMMO VENISSIEUX	5 rue du Bois Bodet	Démolition totale du bâtiment existant comprenant un logement. Construction d'un ensemble immobilier accueillant 5 logements.	18/11/2025
PC Modificatif - SCI du Bergeron, Mme ROCHE Evelyne - Montrottier	19 ch. du Bergeron	Modification façades sud-est et sud-ouest.	24/11/2025

Travaux des commissions

○ Bâtiments communaux

Espace plurifonctionnel : les entreprises ont jusqu'au 19 décembre 2026 pour répondre à l'appel d'offres actuellement en ligne sur une plateforme de marchés publics.

○ Manifestations

Téléthon : un don de 2052 € sera remis au Téléthon suite à la manifestation organisée le 08 décembre, soit le double de l'année 2024. Une fréquentation continue a permis d'écouler toutes les provisions : frites, vin chaud... Un marché de Noël avait été organisé en amont à l'EHPAD, qui a reversé 60.50 € au téléthon. Un grand merci à eux ainsi qu'aux différentes associations présentes : le foot, le basket, la gym, les pompiers, les cerisiers blancs, le CPE, la foulée bessenoise, la bibliothèque... et au Fournil 1016 qui a offert le pain.

○ CCAS

Le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni ce mardi 09 décembre et un point sur les dossiers de l'association Solidarité Partage qui n'ont pas été remboursés a été fait. Les dossiers antérieurs à 2020 ont été soldés tout comme d'autres dossiers qui, pour diverses raisons, ne seront jamais remboursés (décès ou maladie notamment).

Le logement d'urgence est également toujours occupé.

○ Fleurissement et cadre de vie.

Les bénévoles ont prévu de remplacer les 4 jardinières en plastique situées au bout du cimetière par de nouvelles, fabriquées par leur soin.

○ Communication

Les agents techniques ont profité de la nacelle louée pour l'installation des illuminations pour installer le panneau de promotion des commerces, rue de la Brévenne.

○ Culture

Bibliothèque : le repas élus-bénévoles de la bibliothèque a eu lieu fin novembre, sous une nouvelle forme. En effet, un buffet dinatoire a été organisé au Trapèze, permettant à chacun d'échanger plus facilement avec l'ensemble des participants. Cette nouvelle formule a été très appréciée par tous, bénévoles et élus.

Une « porte ouverte » suite aux travaux de rénovation réalisés par la commune et au nouvel aménagement réalisé par l'équipe de la bibliothèque est prévue le samedi 10 Janvier, pour tous les bessenois.

○ Urbanisme

Clos de la Chapelle : une première offre d'achat a été reçue pour la parcelle C1173 ; la date limite de réception des offres a été fixée au 12 décembre 2025.

○ Voirie

- Etang communal : Les travaux de reprise de l'enrochement sont terminés. Une extension du tuyau d'arrivée d'eau a été ajoutée dans le même temps.
- Marquage au sol : différentes reprises et créations de marquage ont été réalisées fin novembre, en résine pour une meilleure résistance dans le temps.
- Tonneaux à sel : ils ont été rapatriés au service technique pour une remise en état. Seuls les points stratégiques seront à nouveau équipés (accès pentu...).
- Des travaux de lamier seront organisés dans l'hiver.
- SYDER : la remise d'ouvrage relative à la démarche performancielle est prévue fin décembre 2025 ; les luminaires du Clos du Centre et du Clos de la Chapelle seront remplacés d'ici-là pour rectifier l'erreur au niveau du modèle installé.
Des problèmes d'éclairage sont actuellement rencontrés au niveau du Clos du Centre avec une panne intermittente difficile à identifier. Une recherche de défaut plus poussée va être entreprise.
Enfin, concernant l'éclairage de la brocante le dimanche 7 décembre : le SYDER s'est trompé dans la date de programmation de l'éclairage. Au lieu de mettre l'éclairage en route le 07/12 à 4h du matin, l'éclairage a été mis en route le 08/12 à 4 h du matin !

○ Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse

- Le conseil d'administration du SIVOS s'est tenu le 21 novembre ; 8 enfants de Bessenay sont scolarisés au collège de Ste Foy l'Argentière.
- Grain de Sel a également tenu un conseil d'administration. A Bessenay, il y a en moyenne deux enfants par accueil et 9 familles concernées. Grain de Sel recherche des accueillants.
- Restaurant scolaire : le traditionnel cadeau de Noël sera distribué le jeudi 18 décembre aux enfants de la cantine : il s'agit d'un pot de miel de la Drivonne avec sa cuillère et sa recette de pain d'épices.
- ACM : les inscriptions pour les vacances de février débuteront à partir du 19 janvier. Comme chaque année, il n'y a pas d'ACM pour les vacances de Noël.

○ Mobilité

La consigne à vélo installée sur parking de la Brévenne fonctionne bien puisque cinq places sur les six disponibles sont utilisées. C'est la consigne la plus utilisée du secteur.

○ Agriculture

Frelons asiatiques : une grosse opération de piégeage avait eu lieu sur la commune au printemps avec plus de 70 bessenois volontaires pour piéger les reines fondatrices. Malgré cela 11 nids de frelons ont été signalés et détruits depuis septembre. La pression du frelon asiatique est là, elle ne cesse de s'accentuer et il est difficile d'y faire face. Une attaque importante sur le rucher communal a conduit à la perte de 3 ruches sur les 6 existantes. L'Etat, sous la pression des apiculteurs notamment, a travaillé sur le sujet et a légiféré mais les décrets d'application n'ont pas été pris suite à la dissolution de l'assemblée et autres urgences, laissant le sujet sans suite. Les communes sont démunies dans cette lutte contre ce frelon. Une campagne de piégeage sera relancée sur notre commune dès février 2026. Il est nécessaire de rappeler qu'un nid de frelon mange 11 kg d'insectes ! La CCPA, a, pour sa part, voté une nouvelle enveloppe budgétaire pour la suppression des nids par le GDS (Groupement de Défense Sanitaire). L'objectif de la commune serait de former des agents à la destruction de ces nids, en lien avec des communes limitrophes. Cette volonté a été partagée avec la CCPA. A voir si cette action pourrait être mise en œuvre au niveau communal ou communautaire en 2026.

○ Vie économique

- Les commerçants se mobilisent pour les fêtes de fin d'année pour offrir leurs meilleurs produits. Bessenois, consommez local ! Cela permet de maintenir la diversité économique, avec les agriculteurs également. La commune peut s'enorgueillir d'avoir de nombreuses productions locales en circuit court, il est important de soutenir commerçants et producteurs en consommant local.
- Marché de Noël : l'association des commerçants Noyau 2 Bessenay a organisé son marché de Noël à la salle polyvalente pour la première fois. Un très beau marché, très bien organisé a été proposé. Bravo. Le Conseil Municipal tient à les féliciter.

Questions diverses

Le trophée des employeurs a été remis à la mairie par le SDMIS pour l'emploi d'un pompier.

La séance est levée à 22 h 00. Prochain conseil municipal le mardi 13 Janvier 2026 à 19h30.

Infos Diverses

○ Vie locale

La Ronde Paysanne : Pendant les travaux du magasin prévus du 07 au 30 Janvier 2026, retrouvez vos producteurs sur le parking du magasin !

Horaire : Mercredi : 15h30 - 18h30 - Vendredi : 14h30 - 18h30 - Samedi : 9h00 - 13 h00

Viandes et charcuteries artisanales - Fromages fermiers - Légumes et fruits de saison

Fermeture exceptionnelle de la mairie les VENDREDIS 26/12/25 ET 02/01/26 APRES-MIDI

Infos Associations

○ Comité des jeunes

Comité des jeunes : La randonnée annuelle des Cerisiers Blancs, organisée par le Comité des jeunes de Bessenay, va être déplacée dans le calendrier. Pour l'année 2026, elle se déroulera le dimanche 29 Mars. A cette date, il y a moins de randonnées dans les villages alentours et les cerisiers devraient également être plus fleuris à cette période ! Nous espérons vous y voir nombreux !!

○ Grain de Sel

Grain de Sel, Lieu d'Accueil Enfants Parents est dédié aux enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents ou grands-parents, pour se rencontrer et créer du lien, jouer, se détendre, rompre l'isolement...

A Bessenay, le mardi de 8h30 à 11h30, 17 rue du Nord (sous l'école maternelle) - Sans inscription, 1€ par famille par accueil.

L'enfant expérimente sa relation aux autres et découvre le monde en sécurité, en confiance, en présence de ses parents. Avec des jeux ou dans la relation. Les parents, eux, peuvent échanger ou prendre un temps de pause. Les accueillants, garants des règles du lieu, sont juste présents, soutenant la manière dont chaque enfant prend progressivement sa place parmi les autres.

Tél 04 72 42 26 86 - Site Internet - page FB

○ Tennis club de la Brévenne

Le Tennis Club de la Brévenne organise la 32° édition de la Soupe aux choux.

Cette traditionnelle manifestation aura lieu le **dimanche 18 janvier 2026**.

Voir flyer ci-joint pour le programme.

IMPERATIVEMENT, pour une bonne organisation, Inscriptions avant le **13 janvier 2026** au CAFE DU MIDI (fermé du 24 décembre au 2 janvier inclus).

Pour tous renseignements : Bernard FONTBONNE 06 86 43 68 22

○ Classes en 7

L'aventure des classes commence ! Nous vous invitons à notre première réunion qui aura lieu le lundi 19 Janvier 2026, à 20h30 dans la salle du Trapèze. L'occasion de constituer le nouveau bureau et de nous (re)trouver dans la bonne humeur ! Venez nombreux, motivés et prêts à faire vibrer la classe en 7 !

Contact : Anaïs TEXIER : 06 09 32 51 50

AGENDA 2026 - Janvier - Février

Date	Évènement	Organisateur
Dimanche 11 janvier	Cérémonie des vœux	Mairie
Dimanche 18 janvier	Randonnée et soupe aux choux	Tennis Club
Samedi 24 janvier	Vente de boudin	Chasse
Samedi 31 janvier	Repas	Classe en 6
Dimanche 1 ^{er} février	Fête de l'Ecole	CPE
Samedi 7 février	Concert	Béchamel
Samedi 14 février	Soirée grenouilles	Pompiers

ATTENTION : changements de dates pour 2026 !!!!!

Dimanche 29 mars (prévue initialement le 12 avril) : **Randonnée des cerisiers blancs**

Jeudi 16 avril (prévue initialement le 26 mars) : **Concours de belote ALARME**

OUVERTES À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

SUITE AUX
TRAVAUX



SAMEDI 10 JANVIER
DE 10H À 12H

VERRE DE L'AMITIE.
A 11h30

ENTRÉE
LIBRE



**INVITATION : Cérémonie des vœux
Le dimanche 11 janvier à 11h à la salle du Prado**

*Mme le Maire, Karine Forest
et le Conseil Municipal de Bessenay
vous souhaitent
une très bonne année 2026*

